

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 275 Subvention en investissement (15.000 euros) et convention avec l'organisme MaMA (19e), pour l'organisation du MaMA Village dans le cadre du MaMA Festival & Convention.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'organisme MaMA, et de signer une convention avec cet organisme ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'organisme MaMA.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 15.000 euros est attribuée à l'organisme MaMA, domiciliée 46 rue Bouret 75019 Paris (SIMPA n° 183019), au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO